COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 20 FEVRIER 2013

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	MM. MONTEYREMARD, ASTRUC
ANJOU	M. ROZIER, Mme FENOY
ASSIEU	M. MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme BERNARD, M. RONZEL
BOUGE CHAMBALUD	MM. FORCHERON, GALERA
CHANAS	MM. GUERRY, BOUCHERAND
LA CHAPELLE DE SURIEU	M. GIRARD
CHEYSSIEU	MM. BONNETON, COUTURIER
CLONAS SUR VAREZE	Mme BADIN, M. LONGEAN
PEAGE DE ROUSSILLON	Mmes MASSON, DAMIAN, MM. CHASSAING, GABET, VILLEMAGNE
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA, M. CONTAMIN
ROUSSILLON	M. BERTHOUARD, Mmes DIHL, RICHOUX, XAVIER, MM. BARRIER, TAALBA
SABLONS	Mme DI BIN, M. THOMAS
ST ALBAN DU RHONE	MM. JARRET, CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. NEMOZ, Mme DUPENT, MM. ESSON, MEYRAND
SAINT MAURICE L'EXIL	M. CHARVET, Mme HOLT, MM. CHAVANON, CLOIX, FABBRI
SAINT PRIM	MM. BARRAUD, GERIN
ST ROMAIN DE SURIEU	MM. MOUCHIROUD, VINCENDON
SALAISE SUR SANNE	Mme MEDINA, MM. FRAYSSE, VIAL
SONNAY	M. PRAS
VERNIOZ	M. SCHRICKE
VILLE SOUS ANJOU	M. THIVOLLE

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. MONIN à M. MONNET, M. MALATRAIT à M. BOUCHERAND, M. GONTARD à M. GIRARD, M. JULLION à M. VILLEMAGNE, M. BEDIAT à M. TAALBA, M. DUMAS à Mme XAVIER, Mme GUILLON à M. NEMOZ, M. MONDANGE à M. CHAVANON, M. CROUAIL à Mme MEDINA, Mme GIRAUD à M. VIAL, M. GELAS à M. PRAS, M. ROUX à M. SCHRICKE.

EXCUSES : MM. MARTINEZ P., MARTINEZ D. SATRE.

M. Alain BARRIER a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance du conseil communautaire. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2012. Il aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour.

1/ Débat d'orientations budgétaires 2013.

- Serge Rault présente les principaux éléments du DOB 2013 à partir du document joint à la note de synthèse.
- 2 éléments majeurs ressortent de la section de fonctionnement :
  - Des recettes de fonctionnement incertaines, les bases d'imposition 2013 et les dotations de l'Etat n'étant pas connues à ce jour.
  - Dépenses de fonctionnement : progression des chapitres 011 (charges à caractère général) principalement imputable à la hausse du coût de collecte et traitement des déchets ménagers et 012 (charges de personnel) imputable aux créations de postes de ces derniers mois et aux prestations sociales (chèques déjeuner, mutuelles santé et prévoyance).
- La CCPR subit un effet « ciseau » avec des recettes ayant perdu leur dynamisme passé et des dépenses de fonctionnement en hausse.

La réforme de la fiscalité locale a fortement pénalisé les territoires industriels en remplaçant des recettes fiscales dynamiques par des compensations d'Etat pour lesquelles des baisses sont annoncées ; la progression du fonds de péréquation horizontale aggrave ce phénomène. La CCPR doit par ailleurs prendre en compte des dépenses supplémentaires liées à ses nouveaux domaines d'intervention ou à des contraintes financières et réglementaires toujours plus dures (déchets ménagers). Il convient, face à ce double mouvement, de veiller à conserver un autofinancement suffisant (de l'ordre de 2 à 3 M €). La CCPR va donc de plus en plus être appelée à se recentrer sur ses propres domaines d'intervention : elle se retrouve dans la situation de la majeure partie des intercommunalités.

- La politique d'investissement devrait rester soutenue les prochaines années en s'appuyant sur des axes prioritaires qui se sont naturellement dégagés :
  - Programmes structurants de voirie indispensables au bon fonctionnement des zones économiques situées le long de la RN7.
  - Traitement des eaux pluviales lié aux travaux à engager sur la station d'épuration.
  - Zone industrialo-portuaire.
  - Programmes médiathèques …

Ces programmes d'investissement seront couverts pour une part conséquente par l'emprunt.

- Plusieurs interventions sont faites à l'issue de cette présentation :
  - Gilles Ronzel regrette l'importance du développement économique effectué sur le sud de l'agglomération qui a créé des friches en centre urbain et génère de grandes difficultés de circulation, à l'image de ce qu'on peut constater aux abords de l'agglomération lyonnaise. La RN7 est appelée à devenir un vrai boulevard urbain.
  - Denis Chambon exprime son inquiétude sur la capacité à conserver un autofinancement suffisant pour la section d'investissement dans les prochaines années. Il faudra être vigilant.
  - Mireille Richoux relève que la CCPR rentre dans une situation financière de normalité et qu'il faudra faire des choix. Elle évoque également la nécessité de se préparer au financement des déchets ménagers par la redevance incitative et rappelle l'importance de la création d'une grande déchetterie au sud de l'agglomération roussillonnaise.
  - Sur question d'Yvan Esson, Alain Barrier précise que les travaux de la station d'épuration du SIGEARPE, autres que ceux liés aux eaux pluviales, seront financés par les participations des usagers.
  - Gilles Vial note que les programmes d'investissement cités dessinent le schéma directeur d'intervention vers lequel la CCPR doit s'orienter ; il exprime également ses craintes vis-à-vis des menaces pouvant peser sur les emplois publics territoriaux.

- ✳ Vincent Couturier rappelle que la commune de Cheyssieu finançait autrefois l'intégralité du service « déchets ménagers » par la redevance ; on peut aussi envisager des économies en espaçant par exemple les périodes de levées des containers de tri sélectif.
- ✳ Josiane Xavier note l'intérêt d'avoir une vision pluriannuelle des dépenses d'investissement à engager et rappelle l'utilité de la création d'une aire de covoiturage.
- ✳ Marcel Berthouard note que ce débat donne les fondations d'un schéma directeur de la CCPR. Il relève que les collectivités locales vont être sollicitées de plus en plus, que les besoins vont continuer de progresser notamment dans le domaine de la santé, qu'il faudra faire face à des plans d'austérité.
- ✳ Christine Masson rappelle le projet de création d'une aire de covoiturage aux abords du giratoire de Chanas mais précise que de telles aires se réalisent au rythme des programmations engagées par les ASF. Elle note que la CCPR est touchée par la péréquation horizontale car elle reste un territoire riche.
- ✳ Jean Meyrand relève l'importance d'obtenir des sorties d'autoroute A7 sur le territoire afin de pouvoir traiter dans les meilleures conditions les difficultés de circulation routière.
- ✳ Francis Charvet clôt le débat en rappelant que ce document est une première réflexion avant le vote du budget 2013.

2/ Assainissement - Eaux pluviales.

- Serge Rault présente les grandes lignes du rapport KPMG sur les perspectives d'harmonisation tarifaire du prix de l'assainissement dans la perspective d'une prise de compétence communautaire.

L'étude juridique a fait ressortir en préalable la nécessité de lier le transfert des compétences assainissement et eaux pluviales du fait de l'importance des réseaux unitaires. Il conviendra également de traiter la situation des syndicats intercommunaux regroupant des communes de la CCPR et de territoires voisins. L'harmonisation tarifaire est projetée à l'horizon 2020 pour les structures ayant un tarif éloigné du tarif cible et à 2015 pour les autres collectivités. Le tarif moyen du m^3 se situe actuellement à 0,91 € pour le SIGEARPE et 1,80 € pour les communes du syndicat intercommunal Dolon-Varèze. Les travaux à engager sur les réseaux assainissement porteraient ce chiffre à 1,41 € à l'horizon 2020.

Des travaux, dont le montant reste à préciser, devront en parallèle être menés sur le réseau d'eaux pluviales et financés par le budget général.

- Plusieurs interventions sont effectuées à l'issue de cette présentation :

- Alain Barrier confirme que les montants prévisionnels des travaux à engager sur les réseaux d'eaux pluviales peuvent être réduits au vu des dernières estimations opérationnelles récemment effectuées.
- Jean Contamin note que l'étude KPMG ne prend pas en compte les revenus actuels des délégataires de DSP. Il est répondu que cette situation ne concerne que la commune des Roches de Condrieu. Il est également précisé que la plupart des communes disposent de réseaux d'assainissement.
- Gilles Bonneton évoque la situation du SIAAC qui collecte les eaux usées des communes d'Auberives, Cheyssieu et de 3 aires d'autoroute ASF. Les contraintes liées au déversement des eaux traitées dans la Varèze devraient conduire à une nouvelle solution d'assainissement pour ces 2 communes peut-être avec un raccordement sur la STEP du SIASSAR.
- Marc Longean précise que si cette option devait être retenue, il conviendra d'anticiper les travaux à mener sur le réseau de Clonas.
- Guy Vincendon souhaite que les communes de la CCPR membres du Dolon-Varèze puissent bénéficier du tarif cible dès 2015. Il est précisé que les conditions de sortie du SIE Dolon-Varèze des communes de la CCPR devront être au préalable définies.

- Yvan Esson note la présence d'eaux pluviales « parasitaires » sur la STEP de Saint Alban. Il propose d'associer la commission environnement de la CCPR à la réflexion collective sur l'assainissement.
- Jean Meyrand note la nécessité d'avoir une vision communautaire du schéma d'assainissement.
- Jean-Pierre Gabet rappelle que le Préfet est resté ferme sur la nécessité de mettre rapidement en conformité la station d'épuration du SIGEARPE ; les rares concessions obtenues ont porté sur quelques opérations de logement social. Le Préfet attend un engagement précis de la CCPR sur son implication dans ce dossier pour fin mars - début avril.

- Le conseil communautaire confirme son orientation pour une prise de compétence de la CCPR sur l'assainissement et les eaux pluviales et demande que des discussions soient rapidement engagées avec les territoires voisins notamment au sein des syndicats Dolon-Varèze et SIASSAR.

3/ Site ancienne station campus : projet de gare routière ; acquisition foncière par droit de préemption urbain.

- Francis Charvet expose que le site de l'ancienne station campus le long de la déviation du Péage de Roussillon a été mis en vente par son propriétaire, le groupe Total, qui a trouvé acquéreur. Ce terrain, d'une surface de 2 152 m², est classé par la commune de Roussillon en emplacement réservé au projet de PLU. Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour un prix de 250 100 € HT le 11 janvier 2013.
- Un projet de création de gare routière à destination principale des cités scolaires environnantes (l'Edit, Jeanne d'Arc) a déjà été établi sur ce site ; il permet le stationnement simultané de 8 cars. Le coût estimatif des travaux s'élève à 220 000 € HT valeur 2010 (estimation 250 000 € valeur 2013).
- Monsieur le Maire de Roussillon, par arrêté du 7 février 2013, a donné délégation à la CCPR pour exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles BT41 et BT44. France Domaine, dans un avis du 7 février 2013, a relevé que le prix de vente de 250 100 € pouvait être admis sous réserve des éléments indiqués quant à la dépollution du site ; ce prix est exhaustif de toute indemnité accessoire et notamment de remploi.
- Le conseil communautaire unanime approuve le projet de gare routière pour bus et l'exercice par la CCPR du droit de préemption, délégué par Monsieur le Maire de Roussillon, portant sur l'acquisition des parcelles BT41 et BT44 au prix de 250 100 €.

4/ Logement social.

- Marcel Berthouard expose que la société Habitat Dauphinois réalise un programme de 5 logements locatifs PLUS et 1 PLAI au centre d'Agnin et sollicite de la CCPR des garanties d'emprunt correspondant au financement PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette demande concerne les emprunts suivants :
  - PLUS pour un montant de 112 003,15 € qui correspond à 35 % du prêt, 35 % étant garantis par la Commune et 30 % complémentaires étant garantis par le Département.
  - PLUS Foncier pour un montant de 38 470,95 € qui correspond à 35 % du prêt, 35 % étant garantis par la Commune et 30 % complémentaires étant garantis par le Département.
  - PLAI pour un montant de 20 085,80 € qui correspond à 35 % du prêt, 35 % étant garantis par la Commune et 30 % complémentaires étant garantis par le Département.
  - PLAI Foncier pour un montant de 7 245,00 € qui correspond à 35 % du prêt, 35 % étant garantis par la Commune et 30 % complémentaires étant garantis par le Département.

- La société Habitat Dauphinois réalise par ailleurs le programme de 10 logements locatifs PLUS et 3 PLAI « les vergers du soleil » (2nde tranche) à Bougé Chambalud. Elle sollicite de la CCPR des garanties d'emprunts correspondant au financement PLUS, PLUS Foncier, PLAI, PLAI

Foncier contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette demande concerne les emprunts suivants :

- PLUS pour un montant de 227 450,65 € qui correspond à 35 % du prêt, 35 % étant garantis par la Commune et 30 % complémentaires étant garantis par le Département.
- PLUS Foncier pour un montant de 117 051,90 € qui correspond à 35 % du prêt, 35 % étant garantis par la Commune et 30 % complémentaires étant garantis par le Département.
- PLAI pour un montant de 61 808,95 € qui correspond à 35 % du prêt, 35 % étant garantis par la Commune et 30 % complémentaires étant garantis par le Département.
- PLAI Foncier pour un montant de 33 246,15 € qui correspond à 35 % du prêt, 35 % étant garantis par la Commune et 30 % complémentaires étant garantis par le Département.

- Le conseil communautaire unanime approuve l'attribution par la CCPR des garanties d'emprunts demandées.

4.2 Logement en accession sociale : aides financières de la CCPR.

- Marcel Berthouard expose que l'action 6 du PLH « réaliser un programme d'accession sociale pour favoriser le parcours résidentiel » prévoit les modalités d'attribution des participations financières de la CCPR : 4 000 € par logement réalisé en location accession (PSLA).
- Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une aide financière de 56 000 € à la société immobilière de la vallée du Rhône - PROVICIS pour la réalisation du programme « les reflets d'Orion » de 14 villas en PSLA à Saint Maurice l'Exil.
- Le conseil communautaire unanime approuve l'attribution des aides financières proposées.

5/ Syndicat mixte des Rives du Rhône : élection de délégués supplémentaires au conseil communautaire.

- Francis Charvet expose que la CCPR est actuellement représentée au sein du SMRR par 10 délégués titulaires et 10 suppléants :

- Délégués titulaires : Mmes Roberte Di Bin, Isabelle Dugua, Mrs Francis Charvet, Marc Longean, Patrick Barraud, Marc-Antoine Chassaing, Jackie Crouail, Yvan Esson, Jean-Louis Guerry, Guy Roux.
- Délégués suppléants : Mmes Mireille Richoux, Christine Masson, Mrs Gilles Bonneton, Jean Contamin, Didier Gerin, Gabriel Girard, Louis Monnet, Christian Monteyremard, Gilles Ronzel, Henri Thivolle.

- La modification du périmètre et des statuts du SMRR a pour effet d'attribuer à la CCPR 3 sièges supplémentaires de délégué titulaire et 3 sièges supplémentaires de délégué suppléant. Le conseil communautaire est appelé à élire les délégués supplémentaires de la CCPR.

Baptiste Villemagne expose qu'il retire sa candidature qu'il avait présentée lors de la précédente réunion afin de permettre à une commune actuellement non représentée d'avoir un délégué titulaire.

Le conseil communautaire unanime élit comme délégués titulaires supplémentaires Marcel Berthouard, Christine Masson, Gilles Ronzel. 2 délégués titulaires étant précédemment délégués suppléants, il convient donc d'élire 5 délégués suppléants supplémentaires, 4 délégués communautaires seulement font acte de candidature.

Le conseil communautaire unanime élit comme délégués suppléants supplémentaires Nicole Bernard, Denis Chambon, Jean Meyrand, Robert Mouchiroud.

6/ Tarifs centre aquatique Aqualône.

- Francis Charvet expose que la convention de délégation de service public fixe les tarifs du centre aquatique Aqualône pour 2013. Les tarifs feront l'objet d'une proposition d'indexation à chaque échéance annuelle et pour la première fois au 1er janvier 2014 par application d'une formule de révision.

Le conseil communautaire unanime approuve les tarifs 2013 qui sont ceux de 2012 avec intégration de tarifs supplémentaires :

GRILLE TARIFAIRE	
PRESTATIONS PUBLIQUES	En € TTC
Grand Public (accès libre non encadré)	
Espace Aquatique	
Entrée	4,20 €
Entrée réduite (-12 ans)	3,00 €
Enfant - de 3 ans	0,00 €
Carte famille	25,00 €
Entrée Adulte famille	2,10 €
Entrée réduite famille	1,50 €
Carte 10 entrées	33,60 €
Carte 10 entrées réduites	24,00 €
Anniversaire - soirées à thème	8,50 €
CLSH - groupes Adulte	3,30 €
CLSH - groupes Enfant	2,70 €
Comités d'entreprise Adulte (carnet de 50 entrées)	168,00 €
Comités d'entreprise Enfant (carnet de 50 entrées)	120,00 €
Forme - Détente - Piscine	
Comités d'entreprise Découverte (carnet de 50 entrées)	400,00 €
Entrée piscine - forme - détente	10,00 €
Trimestre Forme - détente - cours collectifs	135,00 €
Carte 10 entrées piscine - forme - détente	85,00 €
Mini-Golf	
Entrée sèche	3,00 €
Entrée avec piscine	5,00 €
Institutionnels (accès espace aquatique uniquement)	
Scolaires (créneau/classe)	
Scolaires CCPR	100,00 €
Scolaires hors CCPR	133,00 €
Clubs & Associations	
Ligne d'eau/heure - club de natation local	40,00 €
Ligne d'eau/heure	40,00 €
Bassin sportif - 1 heure	200,00 €
Intervention MNS - 1 heure	30,00 €
Collectivités	
Location centre aquatique - 1 journée	2 150,00 €
Stage Aqua Bootcamp (hors hébergement)	349,00 €
Activités	
BEBES NAGEURS - AQUAGYM	
Séance	10,00 €
Carte de 10 activités aquatique	80,00 €
Année**	180,00 €
COURS NATATION	
Trimestre**	75,00 €
Année**	180,00 €
Stage semaine été	30,00 €
STAGE AQUA BOOTCAMP (hors hébergement)	349,00 €

Cartes Pass	
PASS AQUATIQUE (piscine)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	14,90 €
Carte d'adhésion	30,00 €
PASS AQUAMATIN (piscine + aquagym + détente) - avant 12h	
Abonnement mensuel sans condition de durée	22,90 €
Carte d'adhésion	50,00 €
PASS AQUAFORME (piscine + aquagym)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	29,90 €
Carte d'adhésion	70,00 €
PASS FORME (cardio/muscu + détente + cours fitness)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	29,90 €
Carte d'adhésion	70,00 €
PASS LIBERTE (tous les cours, tous les espaces)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	39,90 €
Carte d'adhésion	70,00 €

** 10 personnes minimum*

*** Abonnement sur la base d'une séance hebdomadaire hors vacances scolaires et jours fériés*

7/ Convention avec la CRIIRAD.

- Le conseil communautaire unanime autorise la signature avec la CRIIRAD d'une convention portant sur le contrôle de la radioactivité atmosphérique. La balise de surveillance est implantée dans un local de chaufferie communal situé 14 place Paul Morand à Péage de Roussillon.
La CCPR s'engage à apporter une aide financière annuelle de 8 500 €. La convention est conclue pour une durée de 3 ans : de 2013 à 2015.

8/ Subvention au budget annexe « Pays Roussillonnais Tourisme ».

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 19 décembre 2012, a approuvé le BP 2013 de la régie « Pays Roussillonnais Tourisme » qui prévoit une subvention de fonctionnement de 148 000 € et d'investissement de 40 000 €. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'acomptes d'un montant de 50 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement. Le conseil communautaire unanime donne son accord.

- Maryse Dihl rappelle l'opposition de la municipalité de Roussillon à la réduction du nombre d'heures et de jours d'ouverture de la Maison de Pays.

9/ Marchés communautaires : compte-rendu des décisions prises par délégation.

Par délibération du 25 novembre 2009 modifiée par délibération du 17 novembre 2010, le conseil communautaire a donné diverses délégations au Président, conformément aux articles L 2122-23 et L 5211-2 du Code Général des collectivités territoriales. Les décisions suivantes ont été prises dans le cadre de cette délégation :

- Avenant n°6, Création graphique pour les documents de communication : LIGNE OVALE, création d'un prix supplémentaire. Sans incidence financière.
- Avenant n°1, marché de Misson de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du carrefour du Renivet – PMM INGENIEURS CONSEILS, coût définitif de la rémunération du maître d'œuvre d'un montant de 70 026,00€, soit une augmentation de 92,12% du montant initial du marché.

- Avenant n°3 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°6 Plomberie sanitaires chauffage : LOPEZ PLOMBERIE ELECTRICITE – Dépose de trois radiateurs, échange du WC et réparation de fuites sur les réseaux, pour un montant de 655 € HT, soit un impact financier sur l'ensemble des avenants de 23,08% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°1 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°8 Menuiseries intérieures-serrurerie : CIRA – Réalisation de travaux supplémentaires au niveau de la tranche 1, 2, 3, 4 et 5, ainsi que suppression de quantités sur certains prix du BPU, pour un montant de 4 593,20 € HT, soit un impact financier de 8,36% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°1 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°8 Menuiseries extérieures : CIRA – Mise en place de quatre poignées à clef pour la condamnation des menuiseries, ainsi que deux gardes corps métallique, ainsi que suppression de certains travaux, pour un montant de – 3 820 € HT, soit un impact financier de - 4,37% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°1 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°7 Electricité : BEAUX – Travaux supplémentaires avec l'extension du coffret de communication dans la salle informatique, la mise en place d'alimentation de volet roulant dans le faux plafond, la dépose et repose d'un luminaire dans le hall. Egalement, la modification de l'éclairage dans la salle de musique numéro 1. Et aussi, la mise en place de prises dans le couloir, et la salle de musique 7 et 8, pour un montant de 5 315,00 € HT, soit un impact financier de 14,20% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°1 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°1 Gros œuvre - Démolition : SARL MARON GOUDARD – Reconstruction d'une allège maçonnée sous linteau cintré, bouchement de trous dans la hauteur du plenum, et dans la maçonnerie existante. Et aussi des travaux complémentaires relatifs à la Tranche 4 – Zone RAM, et à la Tranche 5 – Zone archive 2, ainsi que la non réalisation de certains travaux comme la démolition de faux plafond, la création d'ouverture dans le mur de refend en béton, le réjingot des ouvertures existantes, et le percement de plancher, pour un montant de 1 306,34 € HT, soit un impact financier de 3,75% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°1 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°5 Plâtrerie-Peinture : SARL MARRON FRERES – Travaux supplémentaires dans les salles 1, 2, 3, 7, 8, et dans la salle de cours du rez de chaussée et du hall du rez de chaussée des zones 3 et 4. Ainsi que la suppression de quantités sur certains prix du BPU, pour un montant de 5 853,02 € HT, soit un impact financier de 6,07% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°1 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°4 Sols souples : SAS SDS – Réfection de deux salles de musique, pour un montant de 1 516,10 € HT, soit un impact financier de 6,67% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°2 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°7 Electricité : BEAUX – Modification de l'alarme incendie, pour un montant de 840 € HT, soit un impact financier sur l'ensemble des avenants de 16,45% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°2 pour la réhabilitation des locaux du conservatoire à St Clair du Rhône : Lot n°8 Menuiseries intérieures-serrurerie : CIRA – Fourniture et pose de quatre volets roulants en aluminium, ainsi qu'un boitier pompier avec clé, pour un montant de 2 578 € HT, soit un impact financier sur l'ensemble des avenants de - 1,42% par rapport au montant initial du marché.
- Marché de réhabilitation du Centre de Planification et d'Education Familiale – Lot 4 : Menuiseries intérieures – BERGANIN, pour un montant de 24 447,08 € TTC.
- Marché de réhabilitation du Centre de Planification et d'Education Familiale – Lot 3 : Menuiseries extérieures – PLASTALVER, pour un montant de 24 337,40 € TTC / Lot 7 :

Serrurerue – MARON GOUDARD, pour un montant de 4 609,87 € TTC / Lot 10 : Chauffage aérothermie – VMC – GRANGE, pour un montant de 26 937,51 € TTC.

- Marché de refonte du site Internet de la CCPR – COM 6, pour un montant de 19 925,36 € TTC pour la prestation, et de 1 674,40 € TTC pour la maintenance.
- Marché de réhabilitation du Centre de Planification et d'Education Familiale – Lot 1 : Démolition – Gros oeuvre – MARON GOUDARD, pour un montant de 44 883,45 € TTC.
- Marché pour la réfection de quatre filtres à sable et hydro-anthracite pour centre aquatique Aqualône – ECD, pour un montant de 104 728,94 € TTC.
- Marché pour l'acquisition d'une benne et d'un basculeur de conteneurs – FAUN ENVIRONNEMENT, pour un montant de 73 819,51 € TTC.
- Avenant n°7, Création graphique pour les documents de communication : LIGNE OVALE, création d'un prix supplémentaire. Sans incidence financière.
- Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchèteries : Lot n°2 Déchèterie de St Clair du Rhône : TRIGENIUM – Redistribution des deux caissons sur les déchèteries d'Anjou et de Ville sous Anjou. Sans incidence financière.
- Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchèteries : Lot n°3 Déchèterie de Salaise sur Sanne : TRIGENIUM – Location d'un caisson maritime sécurisé pour le stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques, pour un montant de 6 240,00 € HT, soit un impact financier de 5,95% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchèteries : Lot n°4 Déchèterie de Ville sous Anjou : TRIGENIUM – Mise en place d'un caisson, prévu initialement sur la déchèterie de St Clair du Rhône. Sans incidence financière.
- Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchèteries : Lot n°5 Déchèterie de Sablons : TRIGENIUM – Location d'une déchèterie mobile du 01/01/2013 au 31/10/2013, pour un montant de 17 070,43 € HT, soit un impact financier de 13,52% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°2 au marché d'exploitation des déchèteries : Lot n°5 Déchèterie de Sablons : TRIGENIUM – Location d'un caisson maritime sécurisé pour le stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques, pour un montant de 4 940,00 € HT, soit un impact financier sur l'ensemble des avenants de 17,43% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°3 au marché d'exploitation des déchèteries : Lot n°5 Déchèterie de Sablons : TRIGENIUM – Location d'un bungalow, d'un WC chimique, ainsi que la mise en place d'une prestation hebdomadaire, pour un montant de 13 058,74 € HT, soit un impact financier sur l'ensemble des avenants de 27,77% par rapport au montant initial du marché.
- Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchèteries : Lot n°6 Déchèterie d'Anjou : TRIGENIUM – Mise en place d'un caisson, prévu initialement sur la déchèterie de St Clair du Rhône. Sans incidence financière. Sans incidence financière.
- Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sablons à partir du 1er Février 2013.

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du conseil communautaire.

Le Président,
F. CHARVET